

Paris, le 23 juin 2025

Programmation énergétique : l'APVF appelle à la préservation d'un mix énergétique décarboné

L'Association des Petites Villes de France (APVF), présidée par Christophe Bouillon, ancien député de Seine-Maritime et Maire de Barentin, et Loïc Hervé, Vice-président du Sénat, **fait part de son inquiétude suite à l'adoption à l'Assemblée nationale d'un amendement visant à imposer un moratoire au développement des énergies renouvelables.**

Alors que la question des choix énergétiques à réaliser pour notre pays se fait de plus en plus pressante, et qu'elle fait l'objet d'une grande polarisation politique, **l'APVF défend une position pragmatique. L'APVF plaide de longue date pour un mix énergétique décarboné pour permettre la plus grande résilience possible, tant au niveau national qu'au niveau local.**

Un moratoire unilatéral sur le développement des énergies renouvelables remet en cause les libertés locales. Les décisions d'implantation d'énergies renouvelables doivent être décidées au niveau local ; **l'APVF appelle à cet effet l'application pleine et entière du principe de subsidiarité.**

Ce moratoire pénalise tout particulièrement les petites villes, lieu d'implantation privilégié des énergies renouvelables. L'APVF rappelle que les projets d'énergie renouvelable, lorsqu'ils sont élaborés conjointement avec les maires, et en concertant les populations, peuvent être de remarquables leviers d'attractivité, pouvant déboucher sur la création d'emplois. Indirectement, ce sont également les filières agricoles et industrielles de nos territoires qui sont impactées. En effet, **de nouveaux modèles de partage de la valeur, entre habitants, collectivités, entreprises et producteurs d'énergie sont en train d'émerger des territoires : il faut leur laisser la chance de pouvoir se développer.** Il s'agit là d'un enjeu majeur d'aménagement du territoire.

Enfin, à l'heure où le débat public est focalisé sur la question des finances publiques, négliger le recours aux énergies renouvelables, **c'est également se priver de sources d'économies de fonctionnement substantielles pour les collectivités.** Preuve, une fois encore, que **l'on peut conjuguer au même temps bifurcation écologique et redressement des comptes publics.**

L'APVF appelle donc les parlementaires de toutes sensibilités à faire confiance aux élus de terrain pour garantir l'acceptabilité et la qualité des projets d'énergies renouvelables sur leur territoire. La transition écologique ne se fera qu'avec et par les territoires.

Contact Presse

André ROBERT, Délégué général - 01 45 44 00 83 - 06 80 84 27 53 - arobert@apvf.asso.fr
Antoine OLLIVIER, Conseiller – 01 45 44 63 99 – 06 47 43 02 28 – aollivier@apvf.asso.fr